

DÉCISION DU MAIRE

Services Techniques

Nathalie PASCUAL

Décision n° DEC_2023_059

Objet : Contrat de maintenance du chariot élévateur du Centre Technique Municipal - Année 2023

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat est signé avec la société AM2-ZI, 34 rue du Chemin Vert – 78610 LE-PERRAY-EN-YVELINES pour la maintenance du chariot élévateur du Centre Technique Municipal de la marque «DAEWOO DOOSAN D25S-3» sis 99-103 avenue Marcel Ouvrier - 91550 Paray-Vieille-Poste.

Article 2 : Ce contrat prend effet à compter du 1er janvier 2023 pour une durée de 1 an.

Article 3 : Le montant annuel de ce contrat de maintenance est de 870,00 € HT.

Article 4 : Les crédits nécessaires au paiement de la dépense figurent au Budget de l'exercice de l'année 2023.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 091-219104791-20230414-DEC_2023_059-AU